

Votre Attribution Gratuite d'Actions **iliad 2024**

Tout savoir sur votre attribution
d'actions gratuites iliad
et les étapes à suivre pour
devenir actionnaire du groupe.

GROUPE
iliad





Chers Tous,

Nous sommes ravis de vous annoncer que vous êtes bénéficiaire du nouveau Plan d'Attribution Gratuite d'Actions iliad, conçu pour renforcer notre collaboration et valoriser votre contribution à la réussite du Groupe.

Ces actions gratuites vous seront définitivement acquises en décembre 2026 et décembre 2027, sous condition de présence au sein du Groupe d'une part, et de l'atteinte de nos objectifs stratégiques, financier et RSE, d'autre part.

Ce nouveau plan est une façon de faire vivre nos valeurs d'innovation, d'entreprenariat et de partage. Ensemble, nous continuerons à bâtir un grand groupe de télécom international, ambitieux, engagé et toujours plus proche des attentes de nos abonnés.

Nous vous remercions pour votre engagement quotidien et vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année!



Xavier NIEL
Président du Conseil
d'Administration



Thomas REYNAUD
Directeur Général

En quoi consiste mon attribution d'actions ?

Le groupe a souhaité vous attribuer des actions iliad, reconnaissant ainsi votre contribution au développement du groupe. Ces actions seront acquises progressivement sur une période de 3 ans, en « tranches d'acquisition ». La tranche 1 représentera **30%** des actions attribuées et interviendra en **décembre 2026**. La tranche 2 représentera **70%** des actions attribuées et interviendra en **décembre 2027**. Les actions de ces deux tranches seront livrées sous conditions de présence et de performance du groupe.

À l'issue de chacune des deux tranches, vous serez pleinement propriétaire des actions et deviendrez actionnaire de notre groupe. Vous pourrez alors **les conserver** et percevoir des dividendes ou **les céder** partiellement ou totalement à partir de 2026 pour les actions de la tranche 1 et à partir de 2027 pour les actions de la tranche 2.



Vos actions en bref

● Date d'acquisition effective

Tranche 1:
30% des actions le 16 décembre 2026

Tranche 2:
70% des actions le 16 décembre 2027

● Conditions d'acquisition

Tranche 1: Présence dans le groupe au 16 décembre 2026

Tranche 2: Présence dans le groupe au 16 décembre 2027

● Nombre d'actions acquises

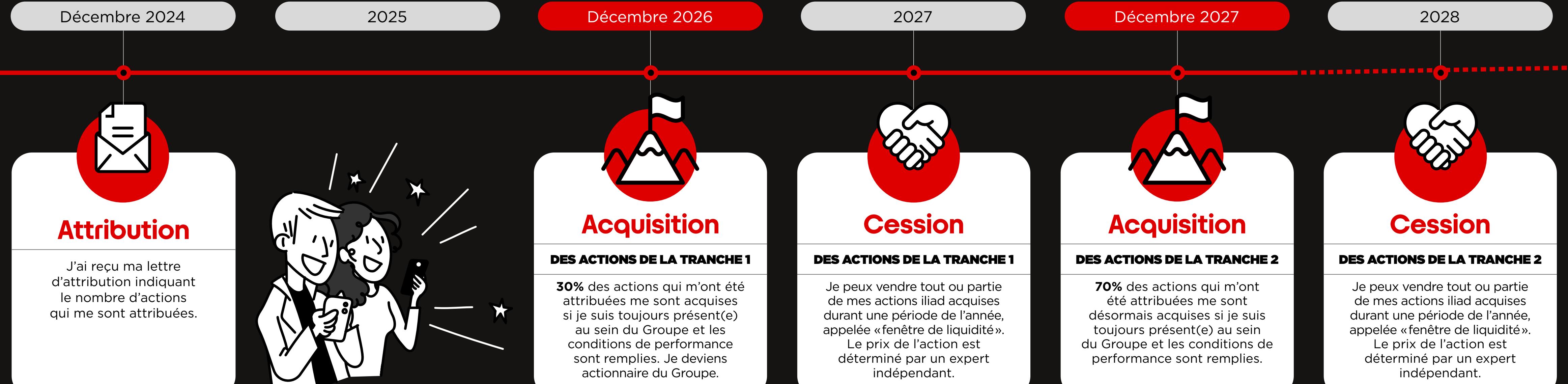
Le nombre d'actions qui vous sera livré peut varier en fonction de la performance du groupe

● Cession des actions

Actions de Tranche 1: dès 2027 durant une période annuelle dédiée

Actions de Tranche 2: dès 2028 durant une période annuelle dédiée

Les grandes étapes du plan 2024



Période entre l'attribution et l'acquisition des actions pour chaque tranche, au cours de laquelle iliad et les collaborateurs œuvrent à l'atteinte de nos objectifs

Le bénéficiaire est présent dans des sociétés du groupe:

durant la période d'acquisition des actions de la tranche 1

durant la période d'acquisition des actions de la tranche 2

Les réponses aux questions que vous vous posez ?

Quelles sont les conditions
de performance du groupe ?

La performance du groupe repose sur deux critères clé :

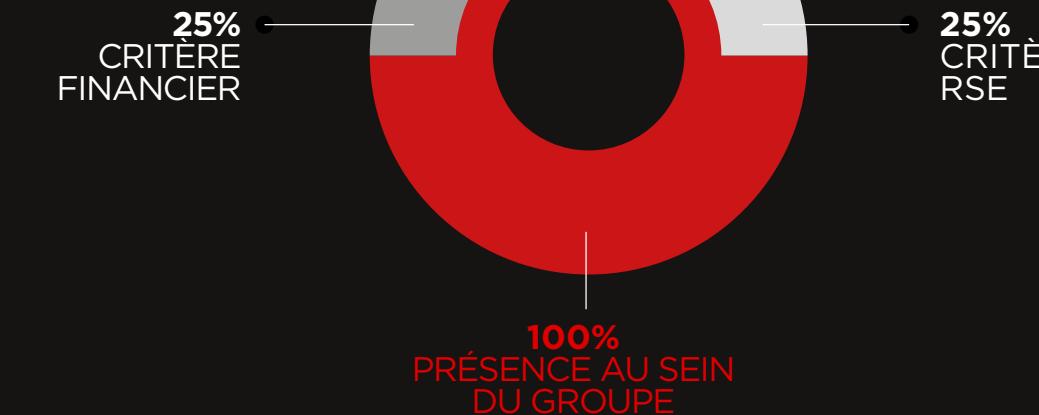
Un critère financier

Qui est calculé à partir du principal indicateur de rentabilité du groupe.



Un critère RSE

La RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises), qui vise à réduire l'empreinte de nos activités sur le climat et l'environnement.



Quelles sont les modalités de calcul de mes actions en fonction de la performance du groupe ?

La performance sera évaluée séparément pour chaque objectif, afin de déterminer la performance globale. L'atteinte des objectifs du groupe influencera le nombre d'actions acquises.

EXEMPLE 1

Pour 100 actions attribuées

Tranche 1 30 %
Décembre 2026

Tranche 2 70 %
Décembre 2027

Critère	Atteinte
Critère financier	✓
Critère RSE	✓
Présence du bénéficiaire au 16/12/2026	✓
Critère financier	✓
Critère RSE	✓
Présence du bénéficiaire au 16/12/2027	✓

30 actions acquises
+
70 actions acquises
100 actions

Nombre d'actions définitivement acquises dans le cadre du plan d'AGA 2024

EXEMPLE 2

Pour 100 actions attribuées

Tranche 1 30 %
Décembre 2026

Tranche 2 70 %
Décembre 2027

Critère	Atteinte
Critère financier	✓
Critère RSE	✓
Présence du bénéficiaire au 16/12/2026	✓
Critère financier	✓
Critère RSE	✓
Présence du bénéficiaire au 16/12/2027	✗

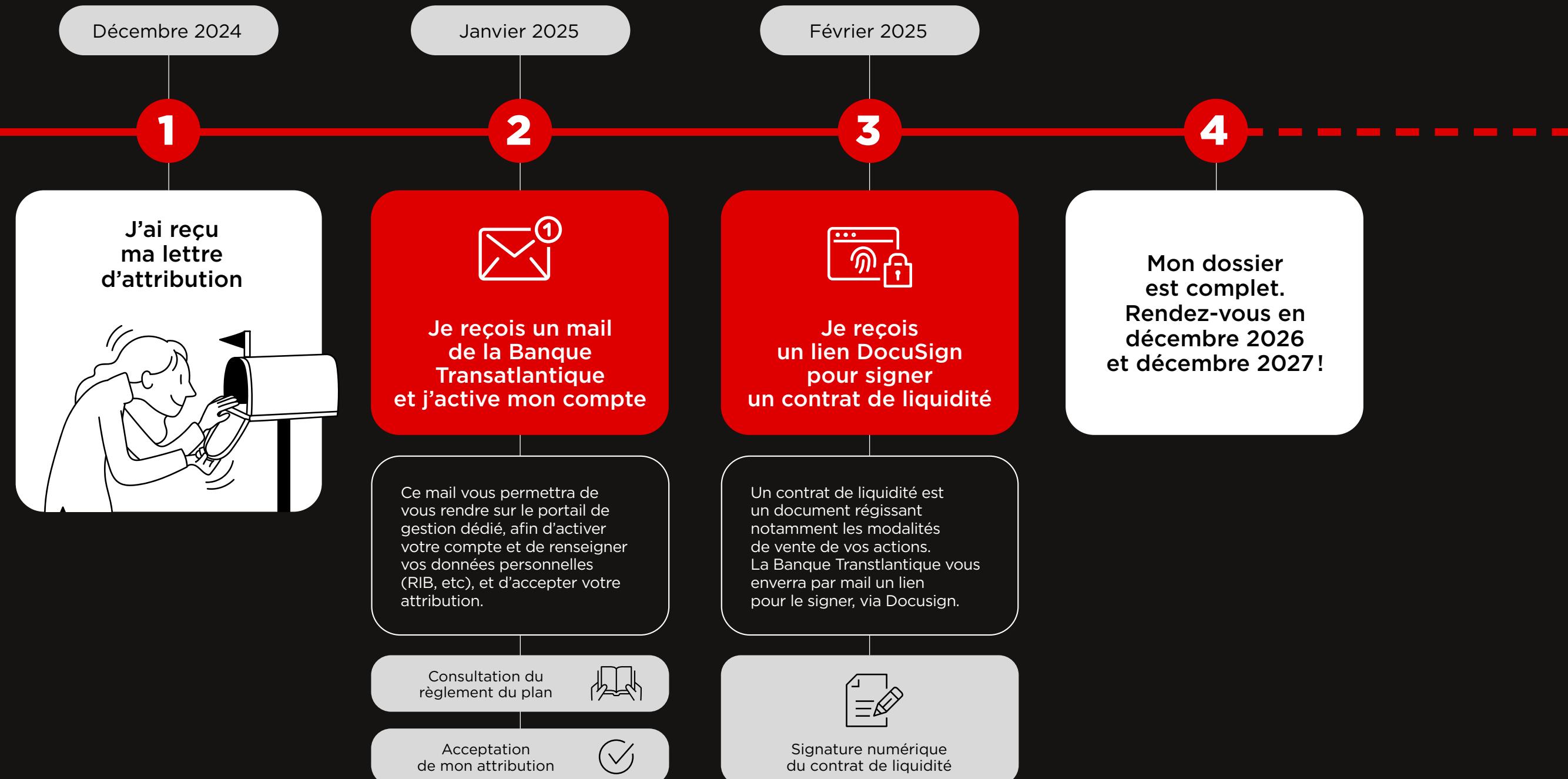
30 actions acquises
+
0 action acquise
30 actions

Nombre d'actions définitivement acquises dans le cadre du plan d'AGA 2024

Si le bénéficiaire d'actions gratuites illiad quitte le groupe avant le 16 décembre 2027, aucune action ne sera acquise au titre de la tranche 2, même si les critères de performance sont atteints.

Comment accepter mon attribution ?

Pour accepter votre attribution, suivez simplement les étapes !



Que se passe-t-il si je quitte le groupe avant l'acquisition de mes actions ?

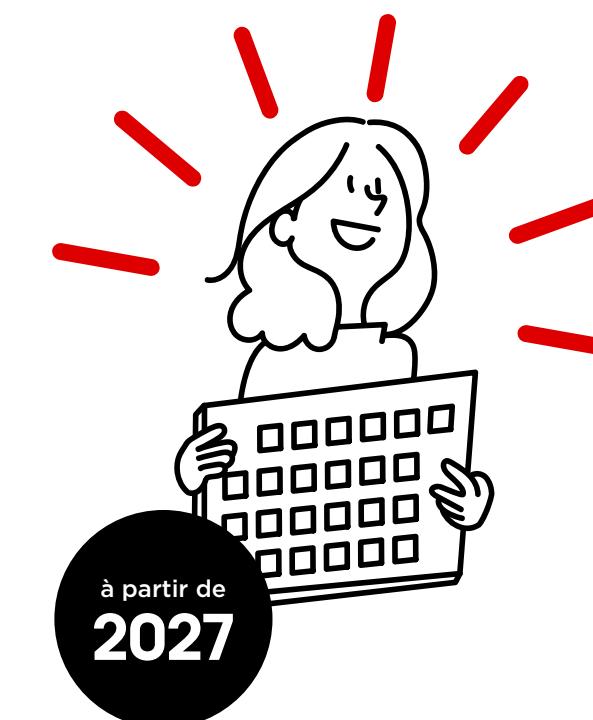
En cas de départ avant la date d'acquisition des actions, elles seront perdues, sauf dans les cas d'exception à la condition de présence prévue:

● Retraite

● Décès / invalidité

Quand et comment pourrai-je vendre mes actions ?

Vos actions iliad attribuées seront acquises en décembre 2026 pour la tranche 1 et en décembre 2027 pour la tranche 2 et pourront être vendues lors d'une période spécifique appelée « fenêtre de liquidité ». Cette fenêtre de liquidité a lieu chaque année pour une durée prédéfinie, vous serez formellement informé en amont des dates précises.



à partir de
2027

Durant les fenêtres de liquidité, vous pourrez céder vos actions iliad en complétant les documents administratifs requis. Cette procédure sera expliquée en détail avant l'ouverture de la fenêtre de liquidité.

Je souhaite **CONSERVER** mes actions iliad

Je n'aurai aucune démarche à effectuer

Je souhaite **CEDER** tout ou partie de mes actions iliad

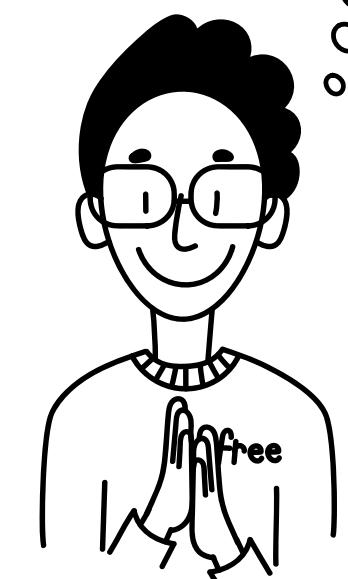
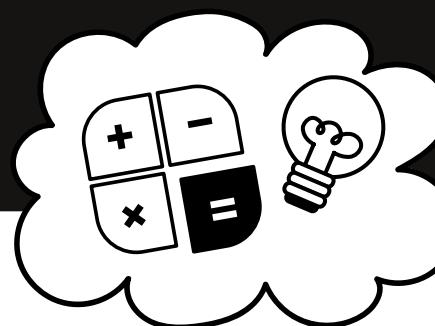
Je suivrai le mode opératoire qui me sera présenté

À quel prix pourrai-je vendre mes actions illiad ?

Chaque année, un expert financier indépendant réalise une valorisation du prix de l'action illiad. Avant l'ouverture de chaque fenêtre de liquidité, le prix de l'action illiad vous sera communiqué, le montant brut total que vous percevrez au titre de la vente de vos actions se calculera ainsi:



* Montant brut avant prélèvements obligatoires



Quelle fiscalité applicable pour mes actions gratuites ?

Les modalités d'imposition varient selon la situation de chacun. Nous vous invitons à vous renseigner auprès d'un conseil en la matière.

Plus d'infos

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à envoyer un e-mail à l'adresse électronique suivante :

AGA-iliad-France@iliad.fr

Le présent document est fourni uniquement à titre indicatif à des fins d'information simplifiée et non exhaustive. Il a été établi sans préjudice des droits et obligations de l'ensemble des parties prenantes et n'a pas de valeur juridique.

